

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2246

présenté par

Mme Sebaihi, M. Iordanoff, M. Taché, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 19 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à cet article qui prévoit d'étendre les cas dans lesquels l'OFII est tenu de retirer ou de suspendre le bénéfice des conditions matérielles d'accueil.

Il s'agit là encore d'une disposition inutile qui va dans le sens de la stigmatisation des personnes exilées.